Florac (48) : les commerçants sidérés par l’annulation de la journée du samedi de la Fête de la Soupe par la préfecture pour risque de « manifestation non déclarée » et « risques de troubles à l’ordre public »

25/10/2026 à 8h47



Certains ont fait plus de huit heures de route pour venir jusqu’à la Fête de la Soupe à Florac (Lozère, 2100 hab) malgré l’interdiction de la tenue de l’évènement sur la journée du samedi 24 octobre 2026. Les commerçants ne cachent pas leur colère et leur incompréhension face à cette mesure jugée “sévère”.

Venus en soutien ou simplement pour les étals du marché, la place est comble et l’ambiance est festive. Quelques irréductibles donnent les restes de soupe qu’ils avaient confectionnés spécialement pour l’occasion, profitant du tumulte pour se fondre dans la masse.

Rapidement, la place de la mairie prend des airs de bal populaire, où les sourires et la danse donnent le rythme. Questionnés sur l'illégalité de la manœuvre, les gendarmes assurent que tant que le concert ne prend pas des airs revendicatifs rien ne sera empêché. "Nous sommes là pour faire de la prévention avant de faire de la répression", explique calmement l'un d'entre eux.

En revanche, il est strictement interdit de donner de la soupe, si une habitante souhaite le faire elle sera "prévenue avant d'être verbalisée pour non-respect de l'arrêté", précise un autre lors d'un échange avec un participant. […]

Midi Libre